

## BILAN DES SANCTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION AU PERMIS PLAISANCE POUR 2018

Service instructeur	Nombre de contrôles	Formations groupées (OUI/NON)	Principaux manquements observés	Avertissement	Suspension temporaire (Durée)	Retrait définitif	Commentaires
DML 2A	8		Local non réglementaire + matériel de sécurité  Non respect des conditions d'agrément  Problème local de formation	1   1	   1 mois		
DML 2B	3		néant				
DML 06	6		Bulletin B2 + violation d'une mesure de suspension provisoire  État du navire, falsification de livrets, registre de bord non conforme, heures de pratique, volonté de dissimuler les fraudes  Non réalisation de l'ensemble des objectifs de la pratique  Livrets mal remplis, non réalisation de l'ensemble des objectifs de la pratique  Absence d'archivage des livrets, registre de bord mal tenu, non présentation du		   15 jours  15 jours	1  1	

			registre spécial, contrats non présentés ainsi que documents sur la représentation légale de l'association		1 mois		
			Contrats non archivés et non conformes, non présentation du registre spécial de vérification et des rapports de visite triennale, défaut de mention « bateau école » sur les navires		1 mois		
DML 13	16 dont 5 de mise en service		Registre de bord non disponible, manque de rigueur, salle de formation non dédiée exclusivement à la formation	1			
			Contrats non conformes ou inexistant, anomalies dans les livrets et le registre de bord, formation théorique non prouvée		3 mois		
			Salle de formation non déclarée, manque de rigueur		15 jours		
			Agrément non affiché, absence de contrats, absence de registre de vérification spéciale	1			
			Manque de rigueur dans tenue des livrets	1			
DML 14	8		Récidive sur durée pratique (inférieure à 1 h) après suspension provisoire en 2017			1	

		Oui	Récidive sur durée pratique (inférieure à 1 h) après suspension provisoire en 2017			1	Diverses recommandations à d'autres établissements contrôlés mais sans avertissement
DML 17	8	Oui	Marquage sur le bateau	1			
		Oui	Pas de formation théorique présentielle. Pas de salle en état.	1	4 mois		
DML 29	32		État du navire		Suspension jusqu'à contre-visite après aménagements		
			Autorisation d'enseigner du formateur plus valide	1			La plupart des contrôles ont porté sur les navires avec diverses prescriptions
DML 33	15	Oui	Absence de registre de bord + absence de livrets pour certaines périodes. Pas de registre de bord, pas de déclarations des navires loués, pas d'horamètre Livrets mal remplis Idem	1 1	15 jours 1 mois		
DML 34/30	2		Feu à retournement hors d'usage + décalage léger dans le registre de bord	1			

			Moyen de repérage lumineux à remettre en état	1			
DML 35	1		Formateur non déclaré		21 jours		
DML 44	9	oui	Défaut de brassières, incohérences horamètre/registre de bord, temps de pratique non effectué		6 mois		
DDTM 44	9 dont 2 mises en service						Quelques prescriptions (notamment sur contrat) mais pas d'avertissements
DML 59	1		Absence de contrats		14 jours		
DML 66/11	11		1 formateur sans autorisation d'enseigner. Soupçon de travail dissimulé.	1 (procédure à suivre en 2019)			
DTT 69	1		Modèle de contrat à revoir				Pas d'avertissement mais courrier à l'établissement
DML 76	7		Bateau à contrôler (visite triennale) État du bateau + autorisation d'enseigner non à jour	rappel	6 mois		
DML 83	néant						
DML 85	11 dont 2 mises en						Modification du contrat de location

	service et 2 visites bateau						d'un bateau demandé
DRIEA	2		Plaintes de candidats, aucune réponse aux lettres recommandées, absence lors des contrôles sur place, plus de contact avec le responsable  Contrats mal remplis ou absents. Manque des livrets de certification	1		1	
DDT 31	15						Quelques observations mais pas d'avertissements
DDT 67	9						Des remarques sur les contrats de formation et le registre de vérification spéciale
DM Guyane	1		Utilisation de salles sans agrément		2 mois		
DM MARTINIQUE	12		Néant				

**Nombre de contrôles répertoriés : 187**

**Établissements : nombre d'avertissements : 14. Nombre de suspensions temporaires d'agrément : 16 (dont 2 de six mois). Retraits définitifs : 5 (dont 1 correspond à une cessation d'activité non déclarée)**